

Est-ce à la suite de soumissions demandées que ces achats ont eu lieu?

Qui a soumissionné et pour quel prix le contrat a-t-il été accordé?

L'honorable M. SCOTT : Voici les réponses aux questions de l'honorable sénateur :

1. Les brosses ont été vendues au chemin de fer par MM. Hector Lamontagne et Cie, Montréal ; Robert Carrier, Lévis ; A. M. Bell et Cie, Halifax, et L. S. Macoun, Ottawa.

2. Oui.

3. Les personnes suivantes ont soumissionné : Hector Lamontagne et Cie, Montréal ; Cragg Bros. & Co., Halifax ; Caverhill, Learmonth & Co., Montréal ; A. M. Bell & Co., Halifax ; L. S. Macoun, Ottawa ; A. Prud'homme et Fils, Montréal.

Des contrats ont été accordés aux prix suivants :

A Hector Lamontagne et Cie : brosses pour le lavage des wagons, à \$8 la douzaine ; pinceaux plats pour artistes, de 2½ pouces, à 65 sous la douzaine ; blanchissoirs, à \$1.40 par douzaine ; pinceaux plats pour artistes, ½ pouce, à 85 sous la douzaine ; brosses à laver les planchers des wagons, à \$2.80 la douzaine.

A Robert Carrier : Epoussettes de comptoirs, à \$2.10 par douzaine ; pinceaux ronds, à \$11.25 la douzaine ; pinceaux étroits, plats, \$12.96 la douzaine ; pinceaux plats à \$5.40 la douzaine ; pinceaux plats, à \$2.70 la douzaine ; pinceaux ronds pour artistes, à 30 sous la douzaine ; pinceaux ronds pour artistes, à 34 sous la douzaine.

A A. M. Belle & Co. : Brosses à plancher, à \$1.20 la douzaine ; brosses à poêles, à \$1.40 la douzaine ; brosses à batterie électrique, à \$1.95 la douzaine ; pinceaux à vernis, 1 pouce, \$1.65 la douzaine ; pinceaux à vernis, 1½ pouce, à \$2.80 la douzaine ; époussettes de peintres, à \$4.85 la douzaine ; pinceaux à peinture, gris et blancs, à \$12.75 la douzaine ; époussettes à fenêtres, n° 2, à 57 sous ; n° 3, à 70 sous ; n° 4, à 85 sous ; n° 5, à 95 sous ; n° 6, à \$1.30 ; n° 7, à \$1.40 ; n° 8, à \$1.05 ; n° 9, à \$2.10 ; n° 10, à \$2.65.

A L. S. Macoun : Plumeaux en plumes de dinde, à \$2.25 la douzaine ; pinceaux à vernis, ovales, à \$8.50 la douzaine ; pinceaux à peinture, ronds, à \$9 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil), n° 3, à \$1 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil),

Hon. M. BOLDUC.

n° 4, à \$1.30 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil), n° 5, à \$1.60 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil), n° 6, à \$1.90 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil), n° 7, à \$2.50 la douzaine ; pinceaux à impression (stencil), n° 8, à \$3 la douzaine.

#### DEFRICHEMENT AUX FORTS DE SAINT-JOSEPH DE LEVIS.

##### INTERPELLATION.

L'honorable M. BOLDUC (en l'absence de l'honorable M. Landry) demande :

Qui a obtenu le contrat pour le défrichage du terrain situé en face des forts n° 1 et n° 2 de Saint-Joseph de Lévis?

A quel prix?

Est-ce à la pièce, à la verge carrée, ou à l'acre?

Qui a été nommé pour surveiller et accepter l'ouvrage?

A quel salaire?

L'honorable M. SCOTT : Voici les réponses aux questions de l'honorable sénateur :

1. M. M. Gosselin.

2. \$3.75

3. A l'entreprise.

4. M. L. J. Mathieu, commis des travaux publics, Québec.

5. M. Mathieu, qui est un fonctionnaire permanent du département et reçoit un traitement de \$1,500, et n'a reçu aucune rémunération supplémentaire pour la surveillance des travaux.

#### LA CONSTRUCTION DES NAVIRES AU CANADA.

##### INTERPELLATION.

L'honorable M. DOMVILLE :

Appelle l'attention du gouvernement sur l'à propos d'aider, par un octroi, les industries de la construction des navires au Canada, et il demandera si le gouvernement a pris la question en délibération ou s'il se propose de le faire?

Il dit : Je viens d'une province où l'on construit des navires, du Nouveau-Brunswick, voisin de la Nouvelle-Ecosse, dont les principales industries ont été, durant plusieurs années, la construction des navires et l'exploitation des forêts. Elles construisirent leurs bâtiments, prirent leurs équipages parmi leurs habitants et les firent naviguer sur la mer. Les salaires qui leur étaient payés revenaient à ces provinces, et chaque navire naviguant sur la mer donnait un revenu à ces provinces.